



PARQUET DE PARIS
TRIBUNAL JUDICIAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE

Paris, le 21 mai 2026

Communiqué de presse

Le 19 mai 2026, au cours d'une opération internationale diligentée par les autorités judiciaires françaises et néerlandaises, avec l'appui notamment d'Eurojust, et Europol, **a été démantelé le service First VPN (réseau privé virtuel), largement utilisé par des cybercriminels pour dissimuler leur identité.** Le principal administrateur, localisé en Ukraine, y a été entendu à la demande du juge d'instruction français, en présence des enquêteurs de la brigade de lutte contre la cybercriminalité. 33 serveurs ont été saisis dans différents pays d'Europe.

Une enquête avait été ouverte en décembre 2021 par la section de lutte contre la cybercriminalité du parquet de Paris, devant le constat récurrent de l'utilisation de ce service VPN pour la commission de nombreuses infractions au préjudice de victimes françaises. Ce dispositif permettant de rediriger les connexions au travers d'un serveur tiers, empêchant ainsi d'en identifier l'origine, **se présentait comme mettant ses utilisateurs à l'abri de toute identification, et comme non coopérant avec les services de police.** Il proposait des offres tarifaires différentes selon le degré de complexité des relais de connexions. Enfin, le service faisait de la publicité exclusivement sur des forums cybercriminels.

Les investigations diligentées par la brigade de lutte contre la cybercriminalité de la police judiciaire de la préfecture de police et par l'OFAC (office anti-cybercriminalité) ont permis d'établir que ce service existant depuis 2014 avait pu être utilisé par plus de 5000 comptes, et de recueillir des éléments intéressants des enquêtes sur des ransomwares, comme Phobos.

Une information judiciaire a été ouverte en mars 2022, des chefs de complicité d'accès, maintien et introduction frauduleuse de données dans un système de traitement automatisé de données (STAD), de complicité de modification de données d'un STAD et d'entrave à un STAD, d'offre, cession ou mise à disposition sans motif légitime d'équipement, d'instrument, de programme ou données conçus ou adaptés pour un accès frauduleux à un STAD, de complicité d'extorsion en bande organisée et d'association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime.

L'équipe commune d'enquête signée en 2023 avec les Pays-Bas a donné lieu à l'ouverture d'une équipe opérationnelle à Europol, avec l'appui de l'Espagne et de la Suède. Au total, **83 dossiers de renseignements concernant 506 usagers ont pu être adressés aux pays partenaires.** Les Etats-Unis, le Canada, et l'Allemagne ont également contribué à l'enquête. L'Ukraine, la Suisse, le Royaume-Uni, le Luxembourg et la Roumanie ont participé à la journée d'action.

Laure BECCUAU,
Procureure de la République

Noms de domaine concernés : 1vpns.com, 1vpns.net, 1vpns.org, Associated onion domains

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr